

- La personne qui présente la demande doit :
 - bien connaître le *Règlement sur les pesticides* pris en application de la *Loi sur l'environnement* du Yukon;
 - remplir toutes les parties du formulaire qui la concerne en lettres détachées ou à l'ordinateur;
 - signer à la dernière page;
 - joindre tous les documents requis.
- Une inspection peut avoir lieu avant qu'un permis soit délivré.
- L'activité visée pourrait être assujettie à une évaluation selon la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon*.
- D'autres renseignements pourraient être demandés.
- Selon le produit utilisé, une consultation publique de 14 à 30 jours est requise avant l'application de pesticides au Yukon. Prière de tenir compte de cette restriction dans la planification du calendrier d'application.
- Des droits pour l'examen technique peuvent être exigés avant qu'un permis soit délivré.

Note : L'utilisation ou l'application des pesticides visés par le permis d'utilisation ou de fourniture de pesticides doit se faire par une personne dûment qualifiée.

Partie 1		
1. Nom et adresse du demandeur		
Nom de la personne-ressource	Titre	Téléphone
Nom de l'entreprise, de l'organisme gouvernemental, de la direction ou du ministère		Télécopieur
Adresse postale		Code postal
Courriel	Nom (personne morale ou physique) qui figurera sur le permis	
2. Personne directement responsable des activités visées par le permis <input type="checkbox"/> Même personne que (1) ci-dessus ou :		
Nom de la personne-ressource	Titre	Téléphone
Nom de l'entreprise, de l'organisme gouvernemental, de la direction ou du ministère		Télécopieur
Courriel		
Partie 2		
Le demandeur est-il titulaire d'un autre permis délivré au titre de la <i>Loi sur l'environnement</i> pour ce site?		
<input type="checkbox"/> Oui. Numéro de permis : _____ <input type="checkbox"/> Non		
Partie 3		
3. Cocher les usages d'application ou d'utilisation des pesticides visés par la présente demande.		
<input type="checkbox"/> Agriculture	<input type="checkbox"/> Sylviculture	<input type="checkbox"/> Aménagement paysager
<input type="checkbox"/> Industriel (végétation/mauvaises herbes nuisibles)	<input type="checkbox"/> Serriculture	<input type="checkbox"/> Contrôle des poissons et de la faune
<input type="checkbox"/> Contrôle des insectes piqueurs		<input type="checkbox"/> Bâtiments/fumigation
<input type="checkbox"/> Autre (préciser) : _____		

4. Indiquer les parasites visés par l'application du pesticide.

5. Indiquer le nom usuel ou commercial de chaque pesticide visé par la présente demande.

Nom du produit	Concentration	Numéro d'homologation en vertu de la <i>Loi sur les produits antiparasitaires</i> du Canada

Partie 4

6. Décrire les procédés et le matériel qui serviront à l'utilisation ou à l'application du pesticide (aéronef, embarcation, véhicule, le cas échéant).

7. Décrire le lieu où le pesticide sera appliqué et donner les limites du terrain ou de la zone (joindre des cartes). Indiquer l'adresse municipale, la désignation officielle (parcelle, bloc, plan, quadrilatère ou groupe) et les coordonnées géographiques (latitude et longitude, système UTM (préciser la zone) ou système Albers utilisé au Yukon).

8. Donner de l'information sur le propriétaire du terrain où le pesticide sera appliqué. Si le demandeur n'est pas le propriétaire, il doit obtenir le consentement écrit du propriétaire et le joindre à la présente demande.

9. Indiquer le zonage du terrain, s'il se trouve dans les limites de la municipalité. (S'il y a plusieurs sites, joindre une feuille.) Le demandeur doit respecter les règlements municipaux et connaître les restrictions associées aux activités pouvant se dérouler dans ce zonage.

Partie 5

10. Si un aéronef est utilisé, fournir l'information suivante.

Nom du pilote	Numéro de la licence de membre d'équipage délivrée en vertu de la <i>Loi sur l'aéronautique</i> du Canada:
Qualification du pilote et expérience dans l'application de pesticides à partir d'un aéronef	

Propriétaire de l'aéronef

11. Décrire le site, les installations et l'équipement utilisés pour mélanger et charger les pesticides.

12. Décrire le lieu d'entreposage des pesticides.

13. Indiquer le type de sol des emplacements centraux où seront mélangés, chargés et entreposés les pesticides, ainsi que la distance à laquelle se trouvent ces emplacements par rapport aux eaux souterraines (si elle est connue) et de surface.

14. Décrire les mesures qui seront prises pour bien gérer les déchets (manipulation des récipients vides, gestion des résidus de pesticides et élimination des pesticides inutilisés, etc.).

15. Décrire les mesures de surveillance de l'emplacement ou d'échantillonnage du sol, des eaux souterraines et de surface et de la végétation qui seront prises après l'utilisation ou l'application d'un pesticide.

16. Expliquer comment seront avisés le public ou les personnes ayant des droits sur lesquels l'application de pesticides pourrait avoir une incidence (panneaux, annonces, etc.). *Note* : Selon le produit utilisé, une consultation publique de 14 à 30 jours est requise avant l'application de pesticides.

17. Expliquer les plans d'urgence, y compris l'équipement qui sera utilisé, en cas de déversement, d'incendie ou de vol de pesticides.

Partie 6

18. Fournir l'information suivante pour chaque personne dûment qualifiée dans l'application de pesticides et ses auxiliaires. Joindre une feuille au besoin.

Applicateur 1

Nom		Téléphone
Adresse postale		Télécopieur
Courriel	Numéro de certificat et province ou territoire de délivrance	
Formation et expérience		

Applicateur 2

Nom		Téléphone
Adresse postale		Télécopieur
Courriel	Numéro de certificat et province ou territoire de délivrance	
Formation et expérience		

19. Détailler la formation que suivront les auxiliaires des personnes titulaires d'un certificat d'application de pesticides.

20. Décrire les méthodes de contrôle des parasites, biologiques ou autres, utilisées ou envisagées.

Partie 7

Remplir les sections 21 à 23 si on prévoit, à des fins de recherche, utiliser un pesticide exempté d'homologation en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* du Canada ou si on prévoit utiliser ou appliquer un pesticide à usage commercial ou à usage restreint :

- à partir d'un aéronef;
- dans, sur ou au-dessus d'une étendue d'eau, ou à moins de 30 m d'une étendue d'eau;
- figurant à l'annexe 4 du *Règlement sur les pesticides*.

21. a) Décrire le type de recherche qui sera menée, le cas échéant.

b) Indiquer le nom du chef de projet ou de l'organisme responsable du projet.

22. Indiquer, si connue, la date (jour, mois, année) où sera utilisé ou appliqué le pesticide.

23. Si on prévoit utiliser ou appliquer le pesticide dans, sur ou au-dessus d'une étendue d'eau, ou à moins de 30 m d'une étendue d'eau, détailler le projet.

Si on prévoit utiliser ou appliquer, contre rémunération ou pour le compte d'une autre personne, un pesticide à usage domestique, commercial ou restreint, ou si on offre de le faire, remplir la section 24.

24. Décrire les types de services fournis.

Je, _____, déclare être le représentant autorisé de

EN LETTRES DÉTACHÉES

_____, et que les renseignements fournis aux
PERSONNE MORALE RESPONSABLE DE LA SOURCE OU DE L'ACTIVITÉ
présentes sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Les pièces jointes et l'information relative au site font partie intégrante de la présente demande.

Signature du demandeur

Date

N^{bre} de pièces jointes

Le formulaire original dûment rempli et signé doit être envoyé par la poste ou remis en main propre au bureau de la localité :

Direction de la protection et de l'évaluation environnementales
Ministère de l'Environnement, gouvernement du Yukon (10 Burns Road, Whitehorse)
C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Pour en savoir plus : Téléphone : 867-667-5683 ou 1-800-661-0408, poste 5683
Site Web : yukon.ca/fr/dechets-et-recyclage
Courriel : envprot@yukon.ca

Les renseignements sont recueillis en application de l'article 10 du *Règlement sur les pesticides* et en application du sous-alinéa 15a)(i) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LY 2018, ch. 9), qui en autorise la communication. Pour en savoir plus, communiquer avec l'analyste, Accès à l'information et protection de la vie privée, ministère de l'Environnement, gouvernement du Yukon, C.P. 2701, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6; 867-471-0020; ou env.privacy@yukon.ca.